



PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 47
Circuit n° 50 Joliette/Repentigny/Montréal**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale / Secrétaire-trésorière :

QUE lors de la séance du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue le 4 décembre 2012, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT n° 47 «Règlement concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de d'Autray, de Joliette, de L'Assomption et de Montcalm - Circuit numéro 50 Joliette/Repentigny/Montréal»

L'objet de ce règlement consiste à combiner les circuits numéros 45 Joliette/Repentigny et 55 Joliette/Montréal en créant un nouveau circuit identifié comme le circuit numéro 50 Joliette/Repentigny/Montréal.

Le nouvel horaire du circuit n° 50 Joliette/Repentigny/Montréal entrera en vigueur le dimanche 20 janvier 2013.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.jembarque.com ou au bureau du CRTL situé au 930, rue Saint-Louis, Joliette et à la MRC de L'Assomption, située au 300-A, rue Dorval, L'Assomption.

Donné à Joliette, Québec

Ce treizième (13^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille douze

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière